

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE A COMPTER DE SEPTEMBRE 2024 :

Quotient familial	Tarifs en cours	Tarifs à partir du 02/09/2024
Non bénéficiaire CAF Tarifs avant aides	2.09 €/h	2.22 €/h
0 à 649	0.95 €/h	0.95 €/h
650 à 799	1.10 €/h	1.10 €/h
800 à 999	1.20 €/h	1.26 €/h
1000 à 1349	1.25 €/h	1.31 €/h
1350 à 1499	1.45 €/h	1.52 €/h
1500 à 1749	1.50 €/h	1.57 €/h
1750 et plus	1.55 €/h	1.63 €/h

Les droits d'inscription annuels, s'ils n'ont pas déjà été versés, sont de **5,00 €** par enfant, ou **8,00 €** par famille (2 enfants et plus).

Le tarif « habitant de Pompey » est appliqué :

- aux enfants du personnel communal quel que soit leur lieu de résidence,
- aux enfants scolarisés dans une école de Pompey mais n'habitant pas la commune,
- aux enfants habitant hors de la commune mais accueillis chez leurs grands-parents habitant Pompey,
- aux enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et hébergés en famille d'accueil à Pompey.